

Feux de récoltes sur pied et feux de chaumes



Les consignes des sapeurs-pompiers du Gers pour les agriculteurs

En prévision des chaleurs estivales, les sapeurs-pompiers, en collaboration avec la Chambre d'agriculture du Gers et la Direction Départementale des Territoires du Gers, mènent une campagne de prévention sur les feux de chaumes.

Parce qu'un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence, cette communication a pour objectif de délivrer

des conseils aux agriculteurs en ce début de saison des récoltes. Elle explique également comment réagir en cas d'incendie.

De plus, les sapeurs-pompiers étudieront quotidiennement les indicateurs de risques et diffuseront en collaboration avec la Chambre d'agriculture du Gers, une alerte afin d'augmenter la vigilance en cas de fort risque.

Dans le Gers en 2020

- 217 feux d'espaces naturels
- 88 hectares brûlés

- ✓ 480 engins + 1 500 sapeurs-pompiers engagés
- ✓ Coût total : 40 000 €



Découverte du centre d'appel du SDIS



Le SDIS et la Chambre d'agriculture du Gers ont mis en place un partenariat. F. Leblanc, Chef d'unité Territoire & Patrimoines de la DDT, J. Bugnicourt Chambre d'agriculture du Gers, le Commandant C. Claverie, chef du groupement territorial Nord et responsable de l'équipe spécialisée feux de forêt et feux d'espaces naturels, le Commandant P. Bernier, chef du groupement des services opérationnels, le Colonel X. Pergaud, directeur départemental adjoint et B. Malabirade, Président de la Chambre d'agriculture du Gers.

Un SMS pour vous alerter sur les risques d'incendie très sévères ou exceptionnels

Le niveau de vigilance rouge est déclenché en fonction notamment du degré d'humidité, du niveau de propagation et d'éclosion, de la vitesse des vents.

Le SMS d'alerte sera relayé aux agriculteurs par la Chambre d'agriculture du Gers.

PRÉCAUTIONS

- **SOUFFLER ET DÉPOUSSIÉRER** quotidiennement les moteurs et pots d'échappement
- **NETTOYER, GRAISSER, VÉRIFIER** les courroies et chaînes régulièrement
- **CONTRÔLER** fréquemment les fils électriques
- Avoir un **EXTINCTEUR** à eau à bord
- **FRACTIONNER** le chantier de récolte : réaliser **dès le début** des bandes coupe-feu de 4 largeurs de coupe
- **SURVEILLER** les niveaux d'huile et de graisse



CONSEILS

- **AUGMENTER** la hauteur de coupe
- **DISPOSER** d'un déchaumeur à proximité
- **SURVEILLER** les voyants température et échauffement
- **INSTALLER** un pare-étincelles
- **MONTER** un coupe-batterie sur les engins non équipés
- **PRÉVOIR** une tonne à eau à proximité
- **RESPECTER** les consignes de sécurité édictées par les services d'incendie en fonction des risques météorologiques

EN CAS D'INCENDIE

- **APPELER LE 18-112**
- **INDIQUER** précisément :
 - Localisation
 - Circonstances
 - Moyens mis en œuvre
 - Superficie en feu
 - Superficie de la parcelle concernée
- **DÉCHAUMER** pour couper le feu
- **ARROSER** si possible les cultures
- **ACCUEILLIR** et **ORIENTER** les secours

